



Canadian Association of Elizabeth Fry Societies™  
Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry  
701-151 Slater Street, Ottawa, Ontario K1P5H3  
Telephone : (613) 238-2422  
Facsimile : (613) 232-7130  
e-mail : caefs@web.ca  
Home Page : www.elizabethfry.ca

# Un organisme national de femmes dénonce le projet de loi omnibus

**Le 17 octobre 2007 (Ottawa)** – L'Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry (ACSEF), est une fédération de 26 organismes communautaires qui oeuvre auprès de femmes et de filles marginalisées, victimisées, criminalisées et incarcérées. « Nous sommes extrêmement préoccupées par les orientations du gouvernement, soi-disant axées sur l'ordre public et notamment par ses projets régressifs de réforme juridique et le risque d'interférence avec l'accessibilité à la libération conditionnelle... » a annoncé M<sup>e</sup> Lucie Joncas, présidente de l'Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry.

Kim Pate, directrice générale de l'ACSEF, explique que l'organisation « travaille sans relâche à tenter d'endiguer la montée rapide du nombre de femmes incarcérées au pays ». Elle s'inquiète de la tendance des projets de réforme envisagés, une tendance aggravée par les politiques socioéconomiques et de santé actuelles, qui ne peuvent qu'augmenter le nombre de femmes incarcérées, notamment les femmes autochtones ou autrement victimes de discrimination raciale ainsi que celles qui éprouvent des problèmes de santé mentale. « Les prisons ne peuvent refuser d'admettre les personnes qui leur sont référées par les cours de justice. Pourtant, celles-ci sont de plus en plus utilisées par des gens qui nécessitent des traitements, du soutien ou d'autres formes de services sociaux et de santé ... » déplore Madame Pate.

« Le comité de haut niveau que ministre Day a un chargé de se pencher sur les activités correctionnelles au pays et d'y proposer encore des réformes ... » précise la Dre Ailsa Watkinson, membre du comité exécutif de l'ACSEF. « Si ce comité recommande une réduction des options de libération sous surveillance et la construction de super-pénitenciers fédéraux, cela ne pourra qu'aggraver les choses, en plus de multiplier les coûts humains et fiscaux de l'appareil de justice pénale. L'incarcération coûte cher – beaucoup plus cher, en fait, que d'autres méthodes de prévention du crime. Maintenir quelqu'un derrière les barreaux au Canada coûte entre 50 000 \$ et 250 000 \$ par année, selon la nature de l'établissement et les besoins de chaque personne détenue, alors qu'en investissant seulement la moitié des sept milliards que coûte déjà l'incarcération dans les services sociaux : aide sociale, logement, santé, éducation et autres, les sommes ainsi récupérées serviraient l'ensemble de la population et non seulement les personnes incarcérées. »

-- 30 --

**Contactez:**

M<sup>e</sup> Lucie Joncas, présidente;  
Dre Ailsa M. Watkinson; ou  
Kim Pate, directrice générale,  
au  
613-298-2422